



Compte-rendu du Groupe de travail Ecoresponsabilité et Cadre de Vie du 05 février 2010 en mairie d'Argelès-Gazost

Etaient présents :

Alain LESCOULES, Président du groupe de travail, Maire de Luz-Saint-Sauveur,
Henri BELLEGARDE, Maire de Bedous,
Jean-Marie DUPONT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Toy,
Nelly CANTIN, animatrice du Pays des Nestes,
Sophie VILLARD, Directrice de l'Agence Régionale pour l'Environnement, antenne Pyrénées,
Alex BOUARD, DDT 65,
Delphine PAMBRUN, Conseil Général 65,
Michel GEOFFRE, Fédération Nationale de l'Environnement 65,
Clémentine ROUZAUD, Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves,
Jean-Louis ANGLADE, Président Communauté de Communes des Véziaux d'Aure,
Manuel DUARTE, Vice-Président de la CAPEB 65
Serge MAS, Association des Amis du PNP
Alan RIFFAUD, Parc national des Pyrénées en Aure,
Christophe ANDRE, Parc national des Pyrénées en Ossau,
Audrey BUTTIFANT, chargé de mission Charte au Parc national des Pyrénées,
Delphine PELLETIER, Service Communication au Parc national des Pyrénées
Christophe COGNET, Chef du service Gestion du Patrimoine et Développement au Parc national des Pyrénées,
Jacqueline ROUSSEAU, Service Gestion du Patrimoine et Développement au Parc national des Pyrénées

Etaient absents excusés :

André PUJO, Président de la Communauté de Communes d'Argelès-Gazost,
Olivier PERRIN, Directeur C.P.I.E. 64,
Alain MIQUEU, Délégué territorial Béarn et Soule, DDTM 64,
Patricia MAUSSION, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement,
Hélène MALERE, Association IDEAL à Grezian,
Henri FORGUES, Pays des Nestes, représenté par Nelly CANTIN
François de BARROS, Directeur C.A.U.E. 65
Patrick FIFRE, Directeur C.A.U.E. 64
M. le Directeur du C.P.I.E. 65
M. le Directeur du Syndicat d'Electrification 64
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
M. le Président du Conseil Régional Aquitaine
M. l'Architecte des Bâtiments de France 64

M. le Président de l'Association PIREN

M. le Président de la Communauté de Communes de la vallée d'Ossau

Introduction par Monsieur le Président du groupe pour accueillir les participants et préciser que cette deuxième réunion du groupe de travail a pour objet de présenter et commenter le bilan et la synthèse des contributions faites par les participants lors de la première réunion.

BILAN DES FICHES

Concernant les 3 axes de travail de la précédente réunion :

- 19 fiches ont été retournées pour le thème « écoresponsabilité et développement durable »,
- 17 fiches ont été retournées pour le thème « cadre de vie – patrimoine »
- 16 fiches ont été retournées pour le thème « cadre de vie - services »

270 propositions d'actions ont été formulées.

Elles ont pu être regroupées et synthétisées sous 10 grands thèmes :

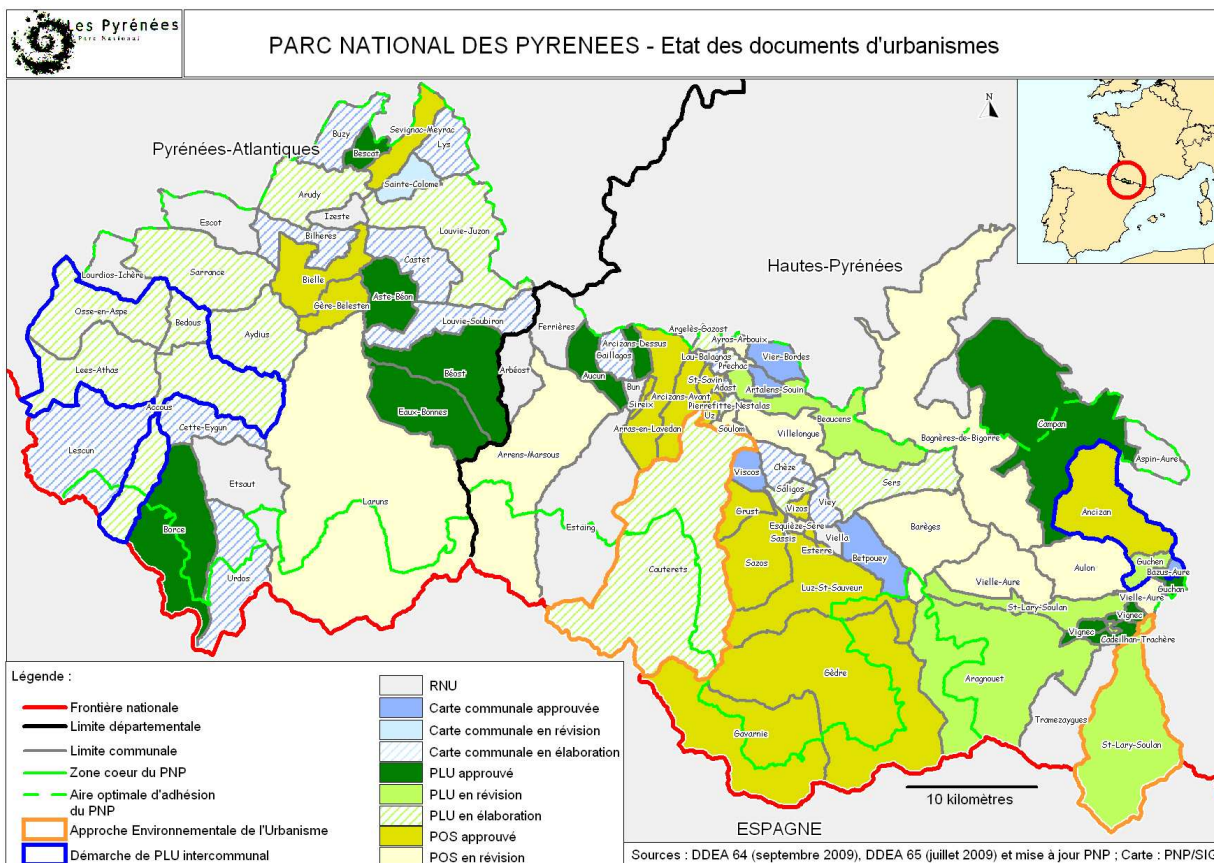
- urbanisme,
- structure publique exemplaire,
- circuits courts,
- énergie,
- transport,
- eau,
- déchet,
- sensibilisation,
- cadre de vie patrimoine,
- cadre de vie services.

ANALYSE ET DISCUSSION SUR LES THEMES

- URBANISME :

objectif	mesures
améliorer la planification territoriale	améliorer la couverture du territoire par les PLU
	favoriser les démarches intercommunales
	aider les communes à bâtir leurs documents d'urbanisme dans une démarche environnementale et de développement durable pour mieux prendre en compte le patrimoine, l'agriculture, le paysage et les services publics

Un bilan cartographique des documents d'urbanisme réalisés ou en cours est également présenté.



La discussion du groupe souligne que :

- il y a peu de réalisation car la mise en place des P.L.U. a une incidence financière très lourde, la carte commune est moins chère. Il serait intéressant de trouver des financements,
- les P.L.U. sont à mettre en place au niveau de l'intercommunalité, ce qui sera moins onéreux. Dans un 1^{er} temps, il y a lieu de mettre en place au moins un PADD,
- les 2 premières mesures devraient être regroupées pour une plus grande efficacité et une réduction des coûts,
- la question du foncier doit être soulevée car elle est en lien avec l'urbanisme, notamment pour les granges foraines pour lesquelles l'intervention des collectivités serait nécessaire,
- le volet paysager des PLU est peu développé, il serait nécessaire de disposer d'une charte paysagère pour le qualifier avec une vision collective.

- STRUCTURE PUBLIQUE EXEMPLAIRE :

objectifs	mesures
favoriser une meilleure gestion environnementale des collectivités	mettre en place des agendas 21
	analyse des bilans matières (modes de consommation) inclure systématiquement des clauses "développement durable" dans tous les marchés passés par la définition d'une politique d'achat
réaliser des	l'établissement parc national exemplaire

projets exemplaires	notion de communes exemplaires environnementalement (gestion, achat, sensibilisation des habitants)
	création d'éco quartiers
	réaliser des bâtiments exemplaires (HQE, BBC, Bioclimatique, Eco construction)
	un ou plusieurs villages autonomes sur le plan énergétique d'ici 2020
	essai de transport à énergie renouvelable
	réaliser des réseaux de chaleur bois énergie

Cette thématique est considérée comme très intéressante même si elle sera difficile à mettre en place au niveau des collectivités. Le parc national pourrait toutefois accompagner cette gestion environnementale qui nécessite une compétence spécifique au niveau des marchés publics.

Sur ce point, il y a un réel besoin d'accompagnement des collectivités qui pourrait prendre la forme d'un appui par un conseiller technique et juridique mais aussi d'une boîte à outil avec des cahiers des charges et des appels d'offre type voire de créer un réseau des acheteurs publics sur la zone du parc national.

Concernant les démarches de bilan carbone ou agenda 21, il est fait état que le parc national, la commune de Saint-Lary et le services des routes et transports du conseil Général 65 réalise des bilans carbone et que la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure et le Conseil Général 65 ont mis en place un agenda 21.

La démarche « agenda 21 » de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure est explicitée. Au préalable, un schéma directeur sur l'environnement avait été réalisé sur une période de 10 ans. L'attribution d'un prix en 2008 par le Ministère de l'Environnement a donné une reconnaissance à la qualité de la démarche et des actions mises en place. Un groupe de travail inter-communal, hors élu, permettant d'associer la population. Ce groupe a fait des propositions d'actions. Les élus ont ensuite validé un plan d'action et l'ont mis en place.

Pour les réalisations exemplaires, la priorité pourrait être donnée aux bâtiments publics et aux éco quartier intégrés aux villages. Des appels à projets pourraient être lancés sur la zone du parc national par le parc national et les partenaires financiers.

De même, concernant l'amélioration des performances énergétiques, un dispositif incitatif pour les collectivités locales qui doivent faire des travaux (diagnostic sur les économies d'énergie, travaux d'isolation, utilisation d'éco matériaux par exemple) devrait être mis en place avec une dotation plus ou moins importante selon l'implication du maître d'ouvrage.

Sur la question bâti, les actions de sensibilisations sont considérées comme prioritaires d'une part pour les habitants et les visiteurs par des supports appropriés (expositions, ...) et d'autre part les élus, techniciens ou professionnels du bâtiment en favorisant notamment les échanges d'expériences.

Plus particulièrement à destination des professionnels du bâtiment, le label « éco artisan » existe et pourrait être développé. Le lien avec la marque « Parc national des Pyrénées » est évoqué et devra être approfondi.

- CIRCUITS COURTS :

objectif	mesures
rapprocher la production de la consommation de la consommation (mettre en place des circuits courts)	développer le bio, le local et les produits de saison dans la restauration collective (notamment dans les cantines scolaires)
	soutenir le développement de filières courtes (agricole, artisanat, bois)

Sur ce thème, la discussion du groupe de travail amène à constater que des expériences existent sur les filières courtes agricoles (croquer local en vallée d'aure) et sur les cantines scolaires (commune de Juillan) et qu'il faut s'en inspirer.

Cela pourrait faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion.

- ENERGIE :

objectif	mesures
améliorer l'efficacité énergétique du territoire par la réduction de la consommation d'énergie et la diversification du bouquet énergétique par des énergies renouvelables (alimentation des sites isolés, réseau de chaleur, photovoltaïque connecté, biomasse, micro centrales)	réaliser une étude prospective sur les modèles énergétiques adaptés aux zones de montagne
	réaliser un bilan énergétique global (mise en place d'indicateurs de production et de consommation d'énergie)
	développer un plan territorial de production des énergies renouvelables
	faire un plan climat territorial
	mettre en place un plan d'amélioration des consommations énergétiques
	développer des outils d'incitation financière (renforcer le dispositif des certificats d'économie d'énergie ; créer un fond de soutien au développement de la chaleur d'origine renouvelable)

Les collectivités de plus de 50 000 habitants auront obligation de faire un plan climat. Le territoire du parc national représente environ une population de 40 000 habitants.

Ce thème doit être abordé par un bilan énergétique du territoire puis en mettant en place un plan d'action qui fait l'objet d'un accompagnement technique et financier.

- TRANSPORTS :

objectif	mesures
proposer des transports plus collectifs et plus propres	mettre en place une réflexion mobilité/accessibilité des territoires de montagne pour une prospective de moyens répondant aux enjeux du grenelle
	initier des plans de déplacements sans la voiture (pédibus, transport en commun, vélo)
	développer des modes alternatifs à la route pour organiser les déplacements en fond de vallée et notamment promouvoir le transport collectif
	développer de la mobilité douce pour les touristes

Ce sont les collectivités territoriales (Conseil Régionaux et Conseils Généraux) qui ont les compétences sur ce thème.

Cependant, un effort particulier pourrait être mis en place pour faciliter l'accès au territoire du parc national via les transports collectifs existants.

Ainsi, une information à destination des habitants et des touristes présentant l'ensemble de l'offre de transport collectif pourrait être faite (sur le site Internet du parc national par exemple).

Des réalisations intéressantes existent et pourraient aider à mettre en place ce dispositif comme le site Internet du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (www.transports.midipyrenees.fr) ou les actions pour faciliter le covoiturage de l'association des hautes-pyrénées « banc public » (www.bancpublic.asso.fr).

- EAU :

objectif	mesures
protéger, économiser et améliorer la ressource en eau	réaliser un schéma des hauts bassins versants
	limiter le recours à l'enneigement artificiel
	réaliser un bilan des stations d'épuration et poursuivre la mise aux normes de l'assainissement collectif et individuel
	tendre vers un arrêt des traitements phytosanitaires sur les voiries et les espaces publics en proposant des alternatives réalisables
	économiser l'eau (mise en place de compteurs individuel d'eau ; détection des fuites sur le réseau de distribution ; récupération et réutilisation des eaux pluviales et usées)

Il est précisé que ce thème fait l'objet d'un groupe de travail spécifique.

Cependant, il est indiqué que les données sur les résultats des stations d'épuration sont disponibles et pourraient permettre d'avoir un état des lieux et même un suivi sur l'efficacité des dispositifs de traitement de l'eau.

Les élus sont favorables à une qualité maximale de l'eau, mais malgré les aides, cela coûte cher.

Des efforts sont sûrement possibles pour éliminer le plus possible le recours aux produits chimiques qui se retrouvent dans les cours d'eau.

Depuis quelques années, il est précisé qu'il n'y a plus d'adjuvants utilisés pour la fabrication de la neige de culture. Celle-ci est donc restituée propre dans le milieu. La restitution d'une étude sur ce sujet a été faite en Comité de Massif, il sera utile d'en tenir compte et de ne pas systématiquement pénaliser les stations de ski.

- DECHETS :

objectif	mesures
améliorer la gestion des déchets en favorisant leur réduction, un meilleur tri, collecte et recyclage	limiter les déchets en aval (diminution des ordures ménagères de 10% en 2012 par le tri et le compostage) et sensibiliser les publics (particuliers, industriels et restauration)
	mieux organiser la collecte (petite déchetterie, transfert ordures ménagères vers tri sélectif de 30% en 2012) et améliorer la qualité du tri sélectif (taux de rejet inférieur à 8%)
	améliorer la gestion des déchets en sites touristiques

Ce sujet peut s'avérer facile à traiter car il est de compétence intercommunale. Cependant, techniquement, cela reste compliqué à mettre en place.

De nombreuses expériences ou idées sont soumises :

- mieux gérer les déchets sur les grands sites touristiques,
- développer le compostage (expérience des Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe et d'Argeles-Gazost),
- sensibiliser les touristes sur le tri dans les logements locatifs,
- développer un projet de récupération des huiles de friture pour une valorisation dans le transport,
- sensibiliser les écoles de la zone du parc national en organisant le tri sélectif dans les établissements,
- valoriser les boues de station d'épuration,
- réalisation d'un sac en papier par le parc national qui pourrait être proposé aux commerçants locaux.

- SENSIBILISATION :

objectif	mesures
sensibiliser et former au développement durable	améliorer les formations au développement durable pour les professionnels, les techniciens et les élus
	mettre en place un forum Internet d'échanges d'idées et d'expériences sur le développement durable
	informer, sensibiliser et éduquer la population, les touristes et les scolaires sur le développement durable

Il est proposé concrètement de mettre en place un passeport sur le développement durable aux enfants de la zone d'adhésion avec les écoles dans lequel chaque enfant suivrait un parcours de sensibilisation avec :

- visite de déchetterie,
- visite de station d'épuration,
- sortie nature,
-

- CADRE DE VIE PATRIMOINE :

Objectif	mesures
Poursuivre l'amélioration du cadre de vie	Poursuivre la réalisation de plans de référence pour un accompagnement des élus et des habitants permettant leur mise en œuvre
	Poursuivre le soutien à l'embellissement urbain et paysager des villages en veillant à la cohérence de l'aménagement des espaces publics
	Poursuivre la mise en valeur du petit patrimoine bâti
	Réaliser une charte paysagère départementale (CAUE) avec déclinaison plus fine pour les vallées du PNP
	Rechercher une valorisation équilibrée des zones intermédiaires en déprise en soutenant le maintien et l'installation d'agriculteurs sur les territoires

Encourager les particuliers dans le respect du paysage local (plantation d'essences locales dans la réalisation des haies ; sensibiliser et développer des outils pratiques ; prêt de matériels spécifiques)
--

Il est bien précisé qu'il est important de poursuivre ce qui se fait déjà en la matière.

De nouvelles pistes d'actions sont évoquées :

- mettre en place des journées du patrimoine avec la CAPEB,
- développer les plans de publicité comme sur Argeles-Gazost,
- valoriser et vulgariser les plans de référence auprès des habitants car il y a un manque de communication sur cet outil et un manque de sensibilisation des particuliers sur le patrimoine et le paysage (cf. l'opération « arbres et paysages » du conseil Général du Gers)

- CADRE DE VIE SERVICES :

Objectif	mesures
faciliter la vie quotidienne en montagne	maintenir les services publics collectifs
	améliorer les services à la personne
	Développer une offre culturelle de qualité

Les propositions sur ce thème ont permis de définir les principaux objectifs qui devront être approfondi dans la suite du travail.

En conclusion, M. le Président remercie les participants et donne rendez-vous pour une troisième réunion début avril au cours de laquelle il sera nécessaire de creuser certains sujets et de commencer à fixer des priorités.

D'ici là, un travail de cohérence entre les propositions des différents groupes de travail commencera lors d'une première réunion des présidents de chaque groupe.

La prochaine réunion pourrait également être l'occasion, comme cela a été évoqué ce jour, d'avoir des présentations d'expériences innovantes concernant :

- les circuits courts,
- l'approvisionnement en produits locaux ou bio des cantines scolaires,
- les traitements alternatifs aux produits chimiques des espaces publics et routiers,
-